

PRIX AÉRONAUTIQUE ET ESPACE NOUVELLE-AQUITAINE

Concours Lycéens

Règlement 2021



Article 1. **PRELIMINAIRE**

Le rectorat de l'académie, l'association BAAS (Aéronautique-Spatial-Défense Nouvelle-Aquitaine), en partenariat avec l'Association Aéronautique Astronautique de France (3AF) organisent un concours intitulé « **Prix Aéronautique et Espace Nouvelle-Aquitaine, Concours Lycéens** ». Ce concours est réservé aux lycéens des classes de seconde, première et terminale, ainsi qu'aux apprentis des CFA de tous les établissements de Nouvelle-Aquitaine.

Article 2. **OBJECTIF**

Le « **Prix Aéronautique et Espace Nouvelle-Aquitaine, Concours Lycéens** » a pour but de faire découvrir aux lycéens l'activité industrielle aéronautique et spatiale de leur région, ses métiers et son positionnement mondial.

Article 3. **EQUIPES**

Chaque équipe est constituée de trois élèves minimum à cinq élèves maximum. La mixité est recommandée.

Article 4. **ENCADREMENT**

Chaque équipe est encadrée par au moins un enseignant. Un enseignant peut encadrer plusieurs équipes. C'est cet enseignant qui sera l'interlocuteur du coordonnateur du prix. Si plusieurs enseignants encadrent une équipe, l'un d'eux devra être désigné comme référent (voir article 7 – Professeur référent).

Article 5. **EPREUVES**

Ce concours comporte deux parties.

Partie n°1 : Vidéo sur un métier de l'industrie aéronautique

Chaque équipe dispose de trois minutes maximum pour présenter un métier **de l'industrie aéronautique ou spatiale**. La présentation ne peut pas être inférieure à 2 mn. Ce métier doit participer à la construction ou au maintien en condition opérationnelle (maintenance et réparation) des aéronefs, des spatonefs ou des systèmes embarqués (et donc exister, par exemple, dans une des entreprises de BAAS ou chez l'un de leurs sous-traitants).

Les métiers « d'exploitation », relevant de l'aviation commerciale (pilote de ligne, hôtesse de l'air, contrôleur aérien, exploitation d'aéroport, etc...) ne font pas partie des métiers pris en compte dans ce concours.

Le fichier vidéo devra être enregistré sous un nom qui contient le nom du lycée. La vidéo sera au **format MP4**. Si le format MP4 n'est pas possible (smartphone non compatible), contacter la coordonnatrice du prix. Cette vidéo sera transmise à la coordonnatrice du prix par WeTransfer (taille maxi du fichier = 2G0) **2 semaines avant la date de la sélection départementale** (voir planning article 15 : calendrier).

NB : Une attention particulière doit être portée au logiciel de montage utilisé : certains logiciels imposent un bandeau publicitaire au milieu de l'image ce qui nuit à la qualité et à la lecture de la vidéo et pénalise les élèves.

Partie n° 2 : Les avancées scientifiques ou techniques qui vont permettre aux terriens d'explorer d'autres planètes et exoplanètes

Cette innovation peut être scientifique ou technique et doit respecter les contraintes environnementales imposées par la sauvegarde de notre planète. Elle peut concerner un équipement spécifique aidant le décollage, le pilotage, ou le fonctionnement des engins volants (avions, hélicoptères ou fusées), ou une rupture technologique qui permettra le retour sur la lune ou les voyages vers des galaxies lointaines.

Cette **présentation en présentiel**, d'une durée maximum de 9 mn doit donc concerner une technologie destinée à être mise en œuvre sur un aéronef/ou un spatonef ou un équipement spécifique de ces engins, éventuellement un procédé de fabrication industriel, à notre époque ou dans le futur. Cette présentation doit contenir une description scientifique des principes mis en œuvre par cette découverte.

Une **partie** de cette présentation n°2 sera faite **en anglais**, mais cette partie en anglais ne devra pas dépasser trois minutes et sera présentée en direct, elle ne sera donc pas préenregistrée.

Article 6. ACCOMPAGNEMENT

Chaque équipe participant au concours pourra demander, au coordinateur du prix, une visite d'entreprise ou une intervention en classe d'un professionnel d'une entreprise de BAAS qui viendra présenter l'industrie Aéronautique Spatiale et de Défense en France et en Nouvelle-Aquitaine, ses métiers et son propre métier. Les demandes seront satisfaites en donnant priorité aux dossiers complètement et correctement renseignés, dans l'ordre d'arrivée et selon les disponibilités des professionnels et des entreprises. Il est à noter que le traitement d'une demande prend au minimum un mois. La date limite de ces demandes est indiquée à l'article 15.

Article 7. PROFESSEUR REFERENT

L'équipe devra être présentée par un professeur ou un enseignant. Son rôle est principalement de guider et d'orienter les élèves durant la préparation du concours.

Le professeur référent pourra consulter le coordonnateur du prix afin d'éviter tout risque de hors sujet. Il s'appuiera sur l'article 19 du présent règlement qui présente les principales erreurs relevées pénalisant les participants. Cet article a été rédigé en prenant en compte le retour d'expérience des éditions précédentes de ce concours.

Il assure également les relations entre l'équipe et le coordonnateur du prix.

Article 8. INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire au PAENA, l'équipe doit renseigner le dossier d'inscription en ligne sous la responsabilité de l'enseignant référent (cf. article 7).

Le dossier d'inscription en ligne est disponible :

- sur le site de l'académie de Poitiers :
<http://ww2.ac-poitiers.fr/ecole-entreprise/spip.php?article94>
- sur le site de BAAS : <http://aero-baas.fr/>
- ou directement par le lien :
<https://docs.google.com/forms/d/1CPdAqpyoMMPlz9KVc74XIHnjJTvjiKn5NXTcMwlp8/edit>

La participation et l'inscription à ce prix implique de facto l'acceptation de l'utilisation éventuelle qui sera faite des images (photos individuelles, photos de groupe, vidéos, etc ...) qui seront prises par les organisateurs du prix ou produites par les élèves et/ou leurs professeurs dans le cadre du Prix Aéronautique et Espace Nouvelle-Aquitaine. Les prises de vue et la publication d'images sur laquelle les élèves et/ou leurs professeurs apparaissent ne pourront porter atteinte à leur vie privée et plus généralement, ne seront pas de nature à leur nuire ou à leur causer un quelconque préjudice ; ceci, quels que soient les supports écrits, électroniques, audio-visuels utilisés et sans limitation de durée.

Article 9. **JURY DES SELECTIONS DEPARTEMENTALES**

Une sélection départementale est organisée par département ou pour deux départements limitrophes. Si le nombre d'équipes inscrites dans un département est trop élevé, le coordonnateur du prix pourra demander aux professeurs référents qui présentent plusieurs équipes de faire une présélection afin de limiter le nombre d'équipes par établissement à une ou deux ou trois équipes de telle sorte que la sélection départementale puisse se tenir en une seule journée.

Les jurys sont composés de représentants de l'Éducation Nationale, d'entreprises aéronautiques de BAAS, de la 3AF et/ou d'Ingénieurs Pour l'École, etc ...

Le jour de la sélection départementale, les élèves présentent les épreuves prévues à l'article 5 en respectant les temps impartis.

A l'issue de la présentation, cinq minutes seront consacrées aux questions du jury.

Les critères d'évaluation, précisés à l'article 12, sont les mêmes que ceux utilisés pour la finale régionale.

Les vidéos devront être envoyées au coordinateur du prix 10 jours avant la date de la sélection départementale.

Toutes les équipes qui achèvent leur projet et le présentent au jury départemental sont récompensées par des cadeaux d'entreprises. Les cadeaux d'entreprise sont remis aux professeurs le jour de la sélection départementale. Ils se chargent d'en assurer la répartition en intégrant éventuellement les élèves qui ont participé aux sélections internes aux établissements.

Les meilleures équipes sont sélectionnées pour la finale régionale. Le jury se réserve la possibilité de sélectionner trois à quatre équipes finalistes quel que soit leur département d'origine. Il est donc possible que deux équipes soient issues du même département.

Article 10. **CONDITIONS MATERIELLES DES SELECTIONS DEPARTEMENTALES ET DE LA FINALE**

Pour les sélections départementales, la salle sera équipée d'un vidéoprojecteur et d'enceintes amplifiées. Par contre, **les équipes devront disposer de leur propre ordinateur** si elles en ont besoin pour leur présentation, avec une sortie VGA pour projection sur écran. L'accès à Internet n'étant pas garanti, les présentations devront être enregistrées sur le PC et sur une clé USB.

Le transport des élèves est organisé et financé par chaque établissement.

Article 11. **JURY REGIONAL**

Lors de la finale, les équipes présentent leurs travaux dans les mêmes conditions que pour la sélection départementale. Les équipes sont encouragées à améliorer leur présentation entre la sélection départementale et la finale académique.

Le jury est composé de représentants des industriels de BAAS, du rectorat de l'académie, du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, de la 3AF et d'Aérocampus.

Article 12. **CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX**

L'appréciation des projets est fondée sur les critères suivants :

Présentation du métier - vidéo notée sur 8 points :

- intérêt de la présentation (scénarisation très appréciée) ;
- exactitude des informations ;
- travaux de recherche et d'information ;
- qualité des supports visuels utilisés en support de la présentation.

Les avancées qui vont permettre aux terriens de s'installer sur d'autres planètes – partie notée sur 8 points :

- pertinence et originalité du choix du thème ;
- intérêt et illustration de la présentation ;
- exactitude des informations ;
- qualité technique et/ou scientifique des éléments exposés ;
- qualité des supports utilisés.

Ensemble noté sur 4 points :

- organisation du travail en équipe ;
- communication réalisée autour du projet (par exemple, présentation aux autres élèves de la classe et de l'établissement, aux parents, à la collectivité locale, à la presse régionale, publication sur internet, sur la page Facebook du prix ...) ;
- utilisation de l'anglais ;
- respect du timing ;
- mixité des équipes ;
- connaissance du règlement du concours.

Article 13. **FINALE REGIONALE**

Le jury décerne le Grand Prix (1° prix) du concours lycéens et établit le classement des équipes ayant participé au prix.

La 3AF peut attribuer aux équipes finalistes un prix spécial 3AF pour éventuellement distinguer :

- la meilleure vidéo de présentation métier,
- ou la meilleure présentation du sujet thématique (partie 2),
- ou le meilleur scénario,
- etc ...

L'équipe gagnante reçoit le trophée du vainqueur. Chaque membre de l'équipe reçoit un cadeau particulier offert par le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (un iPad dernière génération pour les éditions 2019 et 2020), un diplôme et des cadeaux d'entreprises.

Chaque équipe finaliste reçoit un trophée pour son établissement, un diplôme correspondant à son prix et des cadeaux d'entreprises sont distribués à chaque participant.

Article 14. **DEPLACEMENTS**

Les déplacements des équipes sont à la charge des établissements.

Article 15. **CALENDRIER**

	Dates limites
inscription des équipes	4 décembre 2020
demandes de visite ou d'intervention	12 février 2021

Les sélections départementales sont prévues aux dates indiquées ci-dessous :

Départements	Dates prévisionnelles
33	18 et 23 mars 2021
24	25 mars 2021
40 - 64	30 mars 2021
47	1 avril 2021
16 – 17 – 86 - 79	6 avril 2021
19 – 23 - 87	8 avril 2021

Les dates retenues pour les sélections départementales ne pouvant pas prendre en compte les inscriptions à venir, ces dates sont indicatives et seront fixées définitivement à la rentrée des vacances d'hiver soit début mars 2021.

La date limite de réception des vidéos pour l'épreuve du long vol est fixée au vendredi 16 avril 2021.

La **finale régionale** aura lieu la journée du **jeudi 20 mai 2021** à l'Artocarpus de Latresne à côté de Bordeaux (33). Elle sera suivie de la cérémonie de remise des prix.

Article 16. **COMPLEMENTS D'INFORMATIONS**

Le document intitulé "Précisions et recommandations Collèges" donne des indications sur le déroulement de ce prix. Sa lecture est vivement recommandée. Il est disponible à l'article 19 de ce règlement.

Vous trouverez également toutes les informations sur les sites suivants :

- le site de BAAS <http://aero-baas.fr/>
- sur le site de l'académie de Poitiers : <http://ww2.ac-poitiers.fr/ecole-entreprise/spip.php?article94>
- et pour inscrire vos équipes directement par le lien vers le formulaire Google : <https://docs.google.com/forms/d/1CPdAqpyoMMPlz9KVc74XIHnjJTvfiKnb5NXTcMwlp8/edit>

Article 17. **CONTACT**

Pour l'inscription, pour toute correspondance ou toute information complémentaire, s'adresser à :

- Catherine Bontemps, Directrice du campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle Aquitaine : catherine.bontemps@ac-poitiers.fr ou cmq.aero@ac-poitiers.fr ; tél : 05.16.52.65.25 / 06.21.52.19.13

ou

- Caroline Valade-Escande, Ingénieur pour l'école ArianeGroup, coordonnatrice régionale du prix : valade.ipe@gmail.com ou caroline.valade@ac-bordeaux.fr ;

Article 18. LISTE DE MEMBRES BAAS

	<p>ENTREPRISES</p> <p>AIRBUS FLIGHT ACADEMY Cognac ARIANEGROUP Issac ARIANEGROUP Le Haillan ARIANEGROUP Saint-Médard CEA-CESTA Le Barp DAHER Aerospace Le Haillan DASSAULT AVIATION Biarritz DASSAULT AVIATION Mérignac DASSAULT FALCON SERVICES Mérignac MBDA Cazaux ONERA POTEZ AERONAUTIQUE Aire- sur- l'Adour ROXEL France St-Médard-en-Jalles SABENA TECHNICS Mérignac SAFRAN AIRCRAFT ENGINES Bordeaux SAFRAN CERAMICS Le Haillan SAFRAN HELICOPTER ENGINES Bordes SAFRAN HELICOPTER ENGINES Tarnos SAFRAN LANDING SYSTEMS Bidos SAFT Bordeaux STELIA AEROSPACE Rochefort STELIA AEROSPACE COMPOSITES Salaunes STELIA AEROSPACE Mérignac THALES AVIONICS Mérignac THALES SYSTEMES AEROPORTES Mérignac</p> <p>DGA</p> <p>DGA Essais de Missiles – Gironde DGA Essais de Missiles – Landes DGA Essais en Vol – Cazaux</p> <p>ARMEE DE L'AIR</p> <p>AIA de Bordeaux CEAM Mont-de-Marsan CFA Mérignac DMAé Mérignac</p> <p>INSTITUTIONS</p> <p>CCI BORDEAUX GIRONDE UIMM Adour-Atlantique UIMM Gironde-Landes</p>
--	--

Article 19. **PRINCIPALES ERREURS PENALISANTES**

Suite au retour d'expérience des années passées et des remarques faites par les participants au cours du temps, les principales erreurs à éviter sont listées ci-dessous :

- Présentation avec fautes d'orthographe
- Non-respect et non connaissance du règlement
- Non-respect des timings indiqués au règlement
- Lecture du diaporama projeté
- Lecture systématique, souvent avec difficulté, d'un texte imprimé sur papier
- Présentation métier incomplète ou trop superficielle et/ou contenant des informations inexactes
- Métier ne faisant pas partie de l'INDUSTRIE mais relevant de l'exploitation des avions (ingénieurs de piste, designer, contrôleur aérien, formateur de pilote)
- Vidéos de très mauvaise qualité, inaudibles mal montées
- Absence de support (.ppt) pour les présentations (scénettes)
- Manque de travail en équipe et/ou mauvaise répartition des tâches
- Diaporama pas cohérent avec le discours des élèves
- Lecture d'une fiche ONISEP très générale (toutes industries confondues) et souvent incomplète sur certains aspects. Pour parler d'un métier de l'industrie aéronautique, il vaut mieux consulter les informations données par les sites aeroemploifformation.com et gifas.com ou par les sites des grands groupes aéronautiques
- Absence d'actions de communication réalisées par l'équipe : article, blog, présentation dans l'établissement, etc...
- Présentation ne correspondant pas au sujet du concours
- Pas de développement scientifique ou technique pendant la présentation
- Explications insuffisantes
- Lecture d'un texte, technique ou scientifique, non compris par les élèves
- Trop d'éléments hors sujet durant la présentation
- Partie en anglais trop longue ou trop brève
- Partie en anglais portée par un seul élève
- Anglais incompréhensible

Cette liste non exhaustive sera incrémentée chaque année, si besoin